

«Regimen Sanitatis», incunable de 1480!

François Ledermann

Peu après 1450, Johannes Gutenberg, de Mayence, invente les différentes techniques – les caractères mobiles en particulier – qui permettent l'impression de livres. La Bible figure parmi les premiers ouvrages imprimés mais très vite des ouvrages profanes, médicaux en particulier, vont suivre dans différents centres d'édition où Bâle et Genève prennent une position prépondérante. Le «Regimen Sanitatis» ou «Règles de Santé» témoigne de cette révolution technique assez semblable à celle que nous connaissons aujourd'hui avec l'ère numérique.

Publié en 1480 à Venise, une autre ville où les éditeurs sont actifs dès l'invention de l'imprimerie, «notre» Regimen Sanitatis fait partie des ouvrages édités avant 1500. Il appartient donc à la catégorie des incunables, du latin incunabula, littéralement «au berceau», d'où l'allemand «Wiegendrucke». Acheté par Alexander Tschirch, il est transmis ensuite à l'Institut de pharmacie de Berne puis à la Bibliothèque historique dont il constitue maintenant l'un des joyaux.

L'Ecole médicale de Salerne dont est issu notre ouvrage connu au début du deuxième millénaire une expansion rapide due aux contacts avec la science arabe et les traductions de manuscrits par Constantin l'Africain. Elle forgea un grand nombre de manuscrits, comme l'Antidotaire de Nicolas, première pharmacopée européenne, ou encore le «Circa instans», traité des drogues simples. Parmi ces ouvrages figurent également les «Règles de santé», préceptes de déontologie, de diététique, de morale et d'hygiène, de médecine populaire donc, qui promeuvent la préservation de la santé. Ce genre de littérature connaît dès le Moyen âge une grande vogue qui n'a pas disparu. Il suffit de feuilleter aujourd'hui quelques magazines féminins

«Les vins blancs sont les aliments les plus doux»

Le Regimen Sanitatis est composé à l'origine de 364 vers latins, comme par exemple «Sex horis dormire sat est juvenique senique, septem horas pigro» [Six heures de sommeil suffisent tant pour le jeune que pour le vieux, sept heures au paresseux], «Ut sic nocte levis si tibi cena brevis» [Un repas court assure une nuit légère], «Sunt nutritiva plus dulca candida vina» [Les vins blancs sont les aliments les plus doux]. Il gonfla de volume au cours des siècles suivants au travers de multiples éditions manuscrites, par exemple celle due au médecin catalan Arnould de



Le «Regimen Sanitatis» est un incunable de la Bibliothèque historique de la pharmacie suisse, c'est-à-dire imprimé avant l'an 1500.

Villeneuve vers 1300, puis d'ouvrages imprimés. Ces dernières années, quelques historiens de la médecine et de la pharmacie ont réédité et commenté quelques-unes de ces versions.

Notre incunable, où Alexander Tschirch en bon historien de la pharmacie remarque dans une note manuscrite qu'elle se fonde sur un poème du XI^e ou du XII^e siècle, n'est présent ni dans la bibliothèque universitaire de Berne, ni dans celle de Bâle. Son titre complet, «Regimen sanitatis cum expositione magistri Arnaldi de Villa Nova Cathellano noviter impressus» indique le rôle joué par le médecin catalan dans son élaboration bien que le volume soit attribué à un autre savant, Johannes de Mediolano, ou Jean de Milan, un médecin et poète qui vécut vers 1300. ■

Bibliographie

Guitard Eugène-Humbert. Histoire sommaire de la littérature pharmaceutique des origines à 1800. Conférences-leçons à l'usage de MM. les Étudiants en Pharmacie. In: Revue d'histoire de la pharmacie, 23^e année, N. 92, 1935. pp. 185–207.

Julien, Pierre. Bibliographie du Régime de santé de Salerne: Gorgias Gambacorta, Alberto Bibliographie du Régime de santé de Salerne. Gambacorta (Gorgias), Giordano, Regimen sanitatis Salernitanum, Bibliografìa. Regimen sanitatis Salernitanum, A bibliography, Revue d'histoire de la pharmacie, 1984, vol. 72, n° 261, p. 185.

Adresse de correspondance

François Ledermann
Conservateur de la
Bibliothèque historique de
la pharmacie suisse
E-Mail: ledermann@hbsp.ch